



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

IMMOBILIER TALENÇAIS

S.A.R.L. , capital social 8000 euros, N° SIREN/SIRET RCS B432934065
Titulaire de la carte professionnelle n° 33522-1736 délivrée par la Préfecture de la Gironde
Transaction – location - gestion Immobilière.
Titulaire d'une garantie financière souscrite auprès de GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS.

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC ⁽¹⁾

VENTE	HONORAIRES T.T.C. ⁽¹⁾	A LA CHARGE DE
Appartement, Maison, Terrain, Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage,...)	Tranches : De 0 à 25000 € 15 % De 25001 à 55000 € 10 % De 55001 à 150.000 € 8 % Au-dessus de 150.000 € ... 6 %	Du Vendeur Ou de l'acquéreur (selon le mandat signé)
Tous les honoraires ci-dessus sont négociables cas par cas		

LOCATION (sans gestion)	HONORAIRES T.T.C. ⁽¹⁾	A LA CHARGE DE	PLAFONDS honoraires demandés aux locataires /m ² habitables EN ZONES TENDUES
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)			
- Entremise et négociation	FORFAIT 20 €	bailleur	
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ⁽²⁾	6 €/m ² habitables 6 €/m ² habitables	-bailleur -locataire	10 €
- état des lieux location vide ⁽²⁾	3 €/m ² habitables 3 €/m ² habitables	-bailleur -locataire	3 €
- état des lieux location meublée ⁽²⁾	3 €/m ² habitables 3 €/m ² habitables	-bailleur -locataire	3 €
- Prestations et cas particuliers ⁽²⁾ (rédaction de bail, état des lieux...)	Sur demande et devis	-bailleur -locataire	

1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 24/03/2017



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

IMMOBILIER TALENÇAIS

S.A.R.L. , capital social 8000 euros, N° SIREN/SIRET RCS B432934065
 Titulaire de la carte professionnelle n° 33522-1736 délivrée par la Préfecture de la Gironde
 Transaction – location - gestion Immobilière.
 Titulaire d'une garantie financière souscrite auprès de GALIAN 89 rue de la Boétie 75008PARIS.

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC ⁽¹⁾
- Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,20 % du loyer + charges
- Locaux meublés	7,20 % du loyer + charges
- Immeubles entiers	6 % du loyer + charges
- Garanties de paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des contrats de gérance)	2,30 % du loyer + charges + taxes
- Prestations et cas particuliers (nombres de lots, rédaction de bail, état des lieux, gestion...)	Sur demande et devis

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION	HONORAIRES T.T.C. ⁽¹⁾	A LA CHARGE DE	PLAFONDS honoraires Demandés aux locataires/m ² habitables EN ZONES TENDUES
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5) :			
- Entremise et négociation	FORFAIT 20 €	bailleur	
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ⁽²⁾	6 € /m ² habitables 6 € /m ² habitables	-bailleur -locataire	10 €
- état des lieux location vide ⁽²⁾	3 € /m ² habitables 3 € /m ² habitables	-bailleur -locataire	3 €
- état des lieux location meublée ⁽²⁾	3 € /m ² habitables 3 € /m ² habitables	-bailleur -locataire	3 €
- Prestations et cas particuliers ⁽²⁾ (rédaction de bail, état des lieux...)	Sur demande et devis	-bailleur -locataire	

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 27/03/2017